



Ministère de l'Économie, des
Finances et de l'Industrie

Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la recherche

Commissariat général à
l'Investissement

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris, le jeudi 22 décembre 2011

Investissements d'avenir : 226 millions d'euros de dotations pour quatre nouvelles Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie

François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Laurent WAUQUIEZ, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Eric BESSON, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique et René RICOL, Commissaire général à l'Investissement annoncent 226 millions d'euros de dotations pour quatre nouvelles Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie dans le cadre du volet « SATT » du Programme d'Investissements d'avenir.

Dotée d'un milliard d'euros, l'action « Fonds national de valorisation », doit **améliorer significativement les résultats de la recherche publique, que ce soit sous forme de licences, de partenariats industriels, de création d'entreprises ou en facilitant la mobilité des chercheurs.**

Une part majoritaire de cette action, à hauteur de 900 millions d'euros, est consacrée à la création de Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT).

Elles permettent la transformation de découvertes issues des laboratoires vers des applications industrielles ou sociales. Elles mettent fin au morcellement des structures pour améliorer l'efficacité du transfert de technologies et la valeur économique créée.

Elles ont une double mission : le financement des phases de maturation des inventions et de preuve de concept et la prestation de services de valorisation auprès des acteurs locaux de la R&D qui créent la valeur ajoutée scientifique et technologique.

Le 22 septembre dernier, le Gouvernement annonçait le montant des dotations des cinq premières SATT par le jury international qui est présidé par Madame Adrienne Corboud Fumagalli.

Les porteurs d'un certain nombre d'autres projets devaient quant à eux retravailler leurs dossiers de candidature.

Ces dossiers ont depuis fait l'objet d'un avis complémentaire favorable du jury. Les quatre nouvelles SATT soutenues par le Programme d'Investissements d'Avenir sont les suivantes :

- **SATT Languedoc Roussillon, 45 millions d'euros** (Université Montpellier 2, CNRS, INSERM, Université Montpellier 1, Université Paul-Valéry Montpellier III, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Nîmes, Montpellier SupAgro, ENSCM Montpellier, IRD Montpellier),
- **SATT Nord de France, 63 millions d'euros** (Université Lille Nord de France, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Picardie Jules Verne),
- **SATT Ouest valorisation, 70 millions d'euros** (Université européenne de Bretagne, PRES L'UNAM, CNRS, INSERM, Institut de Recherche pour le Développement),
- **SATT Aquitaine, 48 millions d'euros** (Université de Bordeaux, Université de Pau et des Pays de l'Adour, CNRS, INSERM, Institut Polytechnique de Bordeaux, CHU de Bordeaux, Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées).

Pour plus d'informations sur le programme d'investissements d'avenir :

investissement-avenir.gouvernement.fr

Contacts presse :

Cabinet de François Baroin : 01 53 18 42 96
Cabinet de Laurent Wauquiez : 01 55 55 84 32
Cabinet d'Eric Besson : 01 53 18 45 13
Cabinet de René Ricol : 01 42 75 64 43

